



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024



Comité de pilotage du 26 novembre 2020



Cœur Communauté
de Communes
d'Ostrevant

**COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE DUNKERQUE**



Déroulé de la séance

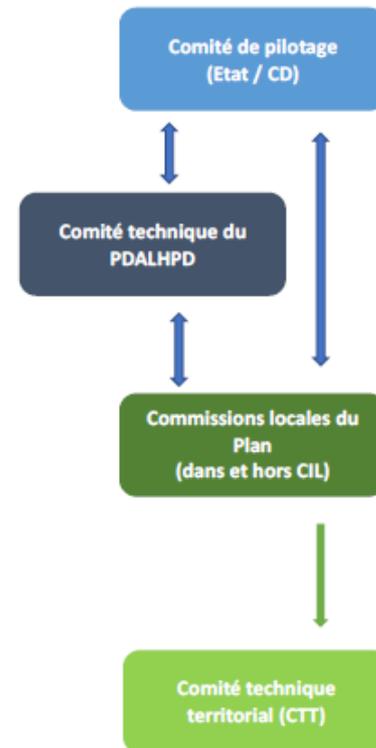
- Panorama du PDALHPD 2019-2024
- Actions des partenaires face à l'urgence sanitaire
- Partie I – Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral au profit des publics prioritaires
- Partie II – Travaux 2020
- Partie III – Validation des nouveaux publics prioritaires
- Partie IV - Perspectives

Panorama du PDALHPD 2019-2024 (1/2)

- Un bilan complet du PDALPD 2013-2018 pour chacun des 6 axes et par territoire
- Un diagnostic territorial approfondi pour la diversité des approches à développer
- Les 6 ambitions pour le nouveau Plan :
 - Une articulation avec les EPCI
 - Une redéfinition des publics prioritaires, intégrant les nouvelles catégories de l'article L441-1 du CCH
 - Une intégration à poursuivre entre les champs de l'hébergement et du logement
 - Des acteurs de la santé et du médico-social à intégrer
 - Une priorité donnée au renforcement de l'action partenariale de prévention des expulsions locatives
 - Un travail permanent de lisibilité du Plan et de bon fonctionnement du dispositif

Panorama du PDALHPD 2019-2024 (2/2)

- Une déclinaison en 4 axes et 16 fiches-actions
- Une gouvernance consolidée :
 - Etat et Conseil Départemental signataires historiques
 - Plus les principaux EPCI compétents en matière d'habitat (MEL, CUD, CAVM, CAPH, CAD, CAMVS, CCCO)
- Signature le 28 décembre 2019
- Document en ligne dès le 27 novembre 2020 sur les sites internet de la Préfecture et du Département du Nord (au lien suivant mis à jour : lenord.fr/pdalhpd-2019-2024)
- Démarrage des actions de communication fin 2020 / début 2021



Action des partenaires face à l'urgence sanitaire (1/3)

Fonds Solidarité Logement (FSL)

- Instruction des dossiers reçus hors délai du fait du confinement
- Simplification du dépôt des demandes d'aide (dématérialisation et allègement du dossier)
- Mesures exceptionnelles pour les demandes déposées depuis le 1^{er} mars 2020 (dépassement des plafonds d'aides dans la limite de 20% pour les impayés de fluides et de loyers)

Comités Techniques Territoriaux (CTT)

- Continuité de l'instruction et comités mensuels dématérialisés

Action des partenaires face à l'urgence sanitaire (2/3)

Au sein des établissements d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (AHI)

Depuis le début de la crise sanitaire : 156 cas avérés ou suspects ont été recensés au sein des structures

Plusieurs actions ont été mises en place pour éviter la propagation du virus:

- **Diffusion des consignes nationales relatives au Covid-19** (affiches traduites en plusieurs langues; adaptation des capacités d'accueil pour assurer le respect des règles de distanciation, réunion co-pilotée DDCS-ARS fin juillet pour faire le point sur la situation épidémique et rappeler les mesures permettant d'éviter la propagation du virus) ;
- **Mise en œuvre par chaque association d'un plan de continuité de l'activité** (maintien d'un accueil de qualité, garanties relatives à la sécurité des personnels et résidents, organisation de l'isolement sur site des cas positifs ou des cas contacts) ;

Action des partenaires face à l'urgence sanitaire (3/3)

Au sein des établissements d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (AHI)

- **Maintien d'une capacité d'accueil en Centres d'Hébergement Spécialisé (CHS) :** 22 places dédiées (Wasquehal FFSS et Valenciennes ALEFPA) ;
- **Action à destination des publics en bidonvilles :** maraudes renforcées, bus itinérant pour des téléconsultations mis en place par La Sauvegarde, MSL et l'hôpital St Vincent, distribution de tickets alimentaires;
- **Réalisation de campagnes préventives de tests au sein des structures :** la DDCS, en lien avec l'ARS et la préfecture, a fait réaliser des tests au sein de 9 établissements : un seul a présenté des cas positifs (3 résidents) ;
- **Distribution de masques pour les personnels et publics vulnérables :**
2 399 000 masques qui ont été distribués par les services de l'État ;
- **Distribution de tickets services aux personnes sans domicile :** 119 320 tickets services ont été distribués à La Sauvegarde et la Protection civile à destination des personnes en bidonville ou hébergées à l'hôtel.

Partie I - Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral au profit des publics prioritaires (1/7)

Convention de réservation 2020 :	2019 :
3084 relogements potentiels à date	4079
Total des relogements = 2097	3328
Dont - 132 au titre du DALO soit 6 %	178
- 1965 au titre du PDALHPD soit 94 %	3150
Le contingent est utilisé à 68 %	82 %
Les attributions prioritaires = 11 % du total des attributions	12 %

Source : extraction SYPLO au 25/10/2020

Tableau de bord du logement des ménages prioritaires

Département: 59

Année: 2020

<i>Organisme de logement social</i>	Objectif annuel total	Objectif à date	Attrib. prioritaires à date	Taux de réalisation à date	Attrib. DALO	Objectif hebgf annuel	Objectif hebgf à date	Attrib. hebgf	Taux réalisation hebgf à date	LH	EXP	SDF	Autres PPP	Total PPP
LogiFim	56	42	45	107 %	2	16	12	7	58 %	1	0	9	26	43
SA HLM Logis Métropole	132	100	107	107 %	13	56	42	36	86 %	1	1	20	36	94
SA HLM des régions du Nord et de	48	36	35	97 %	7	16	12	12	100 %	0	0	6	10	28
Lille Métropole Habitat	380	287	253	88 %	14	165	125	88	70 %	1	6	65	79	239
L'Avesnoise	36	27	23	85 %	0	4	3	2	67 %	0	0	2	19	23
CLE SENCE	23	17	14	82 %	1	5	4	4	100 %	0	0	5	4	13
PARTENORD HABITAT	707	535	428	80 %	16	229	173	132	76 %	1	2	68	209	412
Habitat Hauts-de-France	86	65	50	77 %	0	24	18	6	33 %	0	1	10	33	50
SA HLM immobilière Nord-Artois	63	48	35	73 %	5	24	18	13	72 %	0	0	3	14	30
Société Immobilière Grand Hainaut	366	277	188	68 %	5	115	87	45	52 %	4	6	26	102	183
Habitat du Nord	128	97	63	65 %	5	40	30	18	60 %	1	3	7	29	58
SIA Habitat	318	240	150	62 %	15	109	82	44	54 %	3	2	25	61	135
SA HLM régionale des Cités-Jardins	105	79	49	62 %	6	42	32	16	50 %	0	0	8	19	43
VLOGIA	586	443	264	60 %	25	252	191	106	55 %	0	3	31	99	239
Maisons & Cités Habitat	246	186	111	60%	6	69	52	29	56%	2	7	14	53	105
Notre Logis	98	74	43	58 %	5	43	33	12	36 %	0	0	7	19	38
Cottage Social des Flandres	116	88	51	58 %	1	25	19	12	63 %	0	1	14	23	50
OPH de Fournies	13	10	5	50 %	0	2	2	0	0 %	4	0	1	0	5
Flandres Opale Habitat	153	116	54	46%	2	37	28	9	32%	0	1	13	29	52
SA HLM Promocil	211	160	71	44 %	1	29	22	14	64 %	1	2	10	43	70
NOREVIE	208	157	58	37 %	3	51	39	17	44 %	0	2	13	23	55
Total	4079	3084	2097	68 %	132	1353	1024	622	61 %	19	37	357	930	1965

Partie I - Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral au profit des publics prioritaires (3/7)

Analyse de la demande :

2411 ménages inscrits en stock * (en progression) dont :

37 % sont des ménages sortant d'hébergement ou de logement adapté.

24 % hébergés chez des tiers

18 % dépourvus de logement ou habitat précaire

* uniquement en ante attribution

Partie I - Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral au profit des publics prioritaires (4/7)

Une demande présente sur tout le territoire (par arrt):

1 604 Lille – 74 % (dont 45 % de sortants d'hébergement 717)

199 Valenciennes – 9 %

134 Dunkerque – 6 %

122 Douai – 6 %

66 Avesnes – 3 %

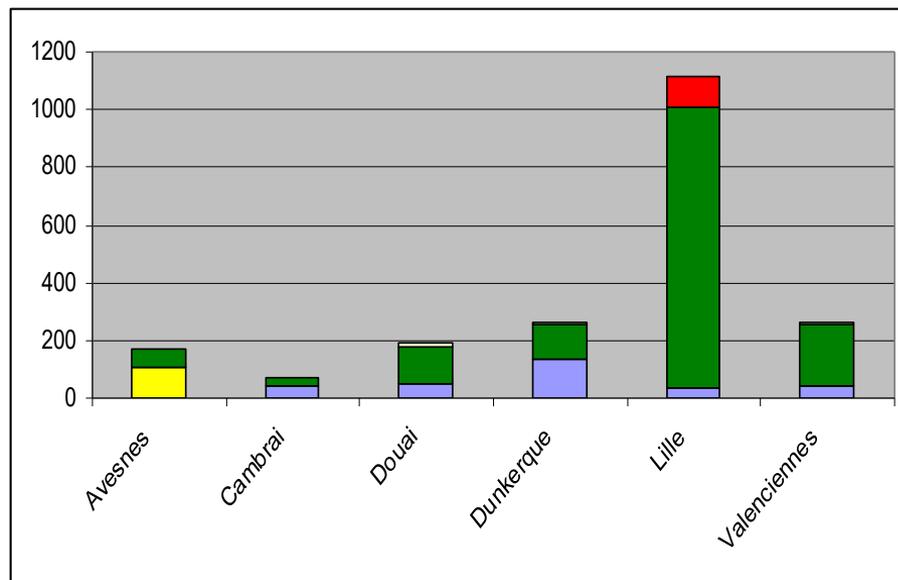
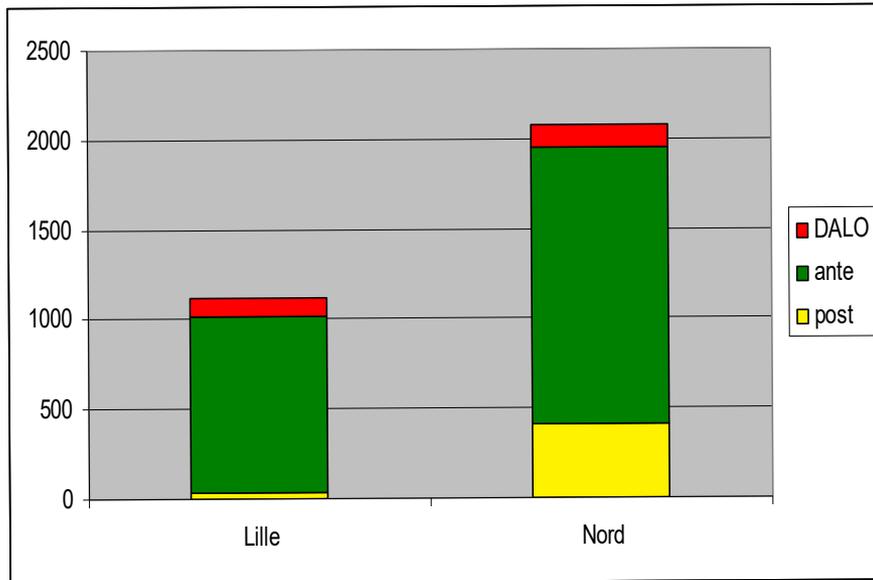
35 Cambrai – 2 %

Une augmentation des ménages en attente dans tous les territoires : 2 160 ménages en attente au 25 octobre 2020 – en février 2020 ce stock était de 1934 ménages

Sur les arrondissements de Valenciennes (43%), Avesnes (38%), Lille (35%), Douai (28%), Dunkerque (25%), plus d'1 demande prioritaire active sur 4 a plus de 6/9 mois d'attente.

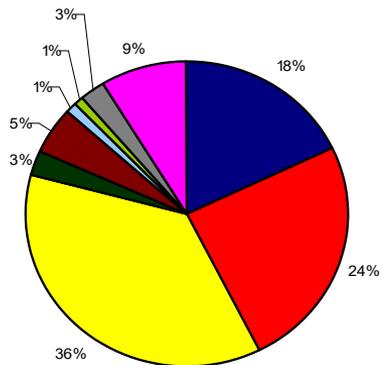
Partie I - Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral au profit des publics prioritaires (5/7)

Les relogements 2020 ventilés par dispositifs et par territoires :

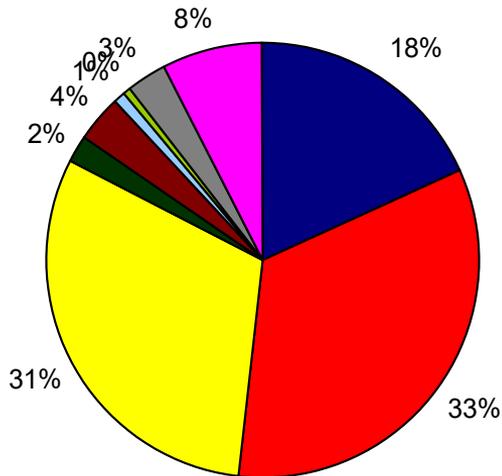


Partie I - Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral au profit des publics prioritaires (6/7)

Publics labellisés en ante attribution



Relogement des PPP en ante attribution



- Dépourvu de logement
- Hébergé chez un particulier
- Hébergement/Logement temporaire
- Menacé d'expulsion
- Taux d'effort actuel excessif
- Procédure Habitat Indigne
- Sortant de détention
- Sur-occupation

Partie I - Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral au profit des publics prioritaires (7/7)

► En 2020, un contexte global de baisse des attributions... :

- pendant le 1^{er} confinement (du 17/3 au 11/5), les attributions ont chuté de 88 % par rapport à la même période de 2019,

- depuis le 12/05/2020, les attributions sont inférieures de 8 % par rapport à la même période de 2019,

► ...mais une priorité confortée au profit des sortants d'hébergement :

- depuis le 12/05/2020, les attributions au profit des sortants d'hébergement ont baissé de 2 % par rapport à la même période de 2019.

Source URH au 30/09/2020 pour le Nord.

Partie I - Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral – Zoom sortants d’hébergement et LDA

► **Rappel de l'objectif : 868 attributions en faveur des personnes hébergées**

Au 31 octobre 2020 : 680 attributions réalisées (dont 92 en octobre) :

- Avesnes-sur-Helpe : 26
- Cambrai : 14
- Douai : 52
- Dunkerque : 58
- Lille : 462
- Valenciennes : 68

862 ménages hébergés sont inscrits sur SYPLO et en attente d’un relogement.

► **Logement adapté : création de nouvelles places au 31 octobre 2020**

- **Pension de famille : 12 places créées**

- **Intermédiation locative : 515 places créées (130 en mandat de gestion et 385 en sous location)**

Partie I - Bilan de la mobilisation du contingent préfectoral – Zoom par EPCI

Tableau de bord EPCI des attributions de logement social

Année : 2019

<i>EPCI/Commune</i>	<i>Total attrib. annuel RPLS</i>	<i>Attrib. prioritaires à date</i>	<i>Taux attrib. prioritaires</i>	<i>Attrib. DALO</i>	<i>Taux attrib. DALO à date</i>	<i>Attrib. hebgt à date</i>	<i>Taux attrib. hebgt</i>	<i>LHI</i>	<i>EXP</i>	<i>SDF</i>	<i>Autres PPP</i>
CU de Lille Métropole	13264	1701	13 %	149	1 %	628	5 %	16	29	323	556
CU de Dunkerque Grand Littoral	2956	361	12 %	5	0 %	88	3 %	1	3	108	156
CA de Valenciennes Métropole	2212	289	13 %	0	0 %	77	3 %	5	11	45	151
CA du Douaisis	1915	238	12 %	15	1 %	61	3 %	3	9	34	116
CA Maubeuge Val de la Sambre	1459	165	11 %	1	0 %	23	2 %	3	2	32	104
CA de la Porte du Hainaut	1408	170	12 %	3	0 %	32	2 %	6	4	22	103
CC Cœur d'Ostrevent	793	68	9 %	2	0 %	7	1 %	2	4	5	48
Total	27 299	3 340	12 %	182	1 %	953	3 %	48	67	646	1 444

→ Pour poser des questions ou émettre des remarques en séance, vous pouvez envoyer un mail à

ddtm-pdalpd-lille@nord.gouv.fr, il sera reçu en direct | 16

Partie II – Travaux 2020 (1/4)

Nouvelle gouvernance du Plan : CLP/CIL

Le Plan 2019/2024 a adopté une nouvelle gouvernance, avec l'intégration des anciennes commissions locales (CLP) dans les conférences intercommunales du logement (CIL) des EPCI compétents en matière d'habitat.

Cet axe a été validé par la MEL, la CUD, la CAD, la CCCO, la CAVM, la CAPH et la CAMVS. Deux commissions locales (Flandres, sud du département) seront maintenues pour les autres intercommunalités.

Cette action permet d'associer les collectivités dans le repérage des situations de mal logement, de les informer des attributions opérées par les comités techniques territoriaux (CTT qui demeurent inchangés), et d'évoquer la production de logements adaptés à programmer sur le territoire.

Des membres du comité technique ont déjà participé aux CIL de la CAVM et de la MEL.

Partie II – Travaux 2020 (2/4)

Evolution des contingents

La loi n°2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 réaffirme que tous les réservataires doivent consacrer 25 % de leur droits aux méanges prioritaires définis à l'article L441-1 du CCH.

Un décret du 20 février 2020 vient par ailleurs modifier les modalités de calcul des droits de réservation du préfet (contingent préfectoral) et des autres réservataires. Les contingents sont assis sur le nombre annuel d'attributions dont sont déduites les attributions pour les mutations internes au parc du bailleur, et les relogements dans le cadre des programmes de rénovation urbaine.

Une convention tripartite entre l'État, les bailleurs HLM représentés par l'URH, et Action Logement Service (ALS) permettant de définir le contingent préfectoral et les 25 % d'ALS dédiés aux publics prioritaires du Plan, est en voie de finalisation.

Les autres réservataires (EPCI et communes) devront avoir défini leurs droit de réservation pour novembre 2021.

Partie II – Travaux 2020 (3/4)

Evolution des contingents : simulation DDTM pour la MEL

Bailleurs	Nb Logt mis en location (2019)	Mutation interne (2019)*	Relogements NPNRU (protocole IB)	Relogements ORCOD	Relogements LHI (2018)	Relogements Ventes (bilan 2017)	Assiette de référence	Contingent Préfectoral (30%)	Contingent Préfectoral pour PP (25%)	Contingent AL (48 % constaté 2019)	Contingent AL pour PP	Contingent EPCI (max. 20%)	Contingent EPCI pour PP	Bailleurs (logements non réservés)	Bailleurs pour PP	Total pour PP (Etat + EPCI + AL + bailleurs)
TOTAL	10578	3275	549	0	18	376	6360	1908	1590	3664	916	1272	318	3734	934	3758
Habitat du Nord	332	87	20			1	224	67	56			45	11			
Maisons & Cités							0	0	0		0	0	0			
Maisons & Cités Habitat							0	0	0		0	0	0			
OPH de Fourmies							0	0	0		0	0	0			
Lille Métropole Habitat	2200	693	140			55	1312	394	328		0	262	66			
Partenord Habitat	1614	487	56			19	1052	316	263		0	210	53			
L'Avesnoise							0	0	0		0	0	0			
ICF Nord-Est	160	63	10			0	87	26	22		0	17	4			
Clésence	74	20					54	16	14		0	11	3			
SIGH	296	103	16			0	177	53	44		0	35	9			
Habitat Hauts-de-Fr.	166	61	9			2	94	28	24		0	19	5			
SIA Habitat	806	225	53			1	527	158	132		0	105	26			
INA 3F	334	80	12			9	233	70	58		0	47	12			
Cottage Social des Fl.	63	18				0	45	14	11		0	9	2			
LogiFim	71	23				2	46	14	12		0	9	2			
Logis Métropole	636	175	45			6	410	123	103		0	82	21			
Norévie	74	25	6			0	43	13	11		0	9	2			
Notre Logis	568	182	34			0	352	106	88		0	70	18			
Promocil							0	0	0		0	0	0			
SRCJ	361	90	23			11	237	71	59		0	47	12			
Vilogia	2800	938	124			270	1468	440	367		0	294	74			
Flandre Opale Habitat	23	5	1			0	17	5	4		0	3	1			

* faute de données distinguant les mutations internes des autres mutations, ce sont les mutations totales qui sont ici comptabilisées

Partie II – Travaux 2020 (4/4)

L'engagement de l'État dans les CAL

30 délégués assurent la participation de l'État dans les CAL avec un droit de vote.

Leur mission est de s'assurer que les publics prioritaires soient pris en compte dans les attributions.

Ils ciblent leur participations en fonction des résultats des bailleurs et des communes au bénéfice des publics prioritaires, ou pour porter la demande d'un ménage en situation complexe.

Ils ont participé à 148 CAL en 2019 et à 203 CAL au 31/07/20.

Partie III – Validation des nouveaux publics (1/5)

Cadre réglementaire pour la définition des publics prioritaires du PDALHPD 2019-2024

La loi n°2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 a redéfini les catégories de ménages victimes du mal logement dans l'article L441-1 du CCH. Cet article fusionne les catégories issues de la loi Besson et de la loi DALO, et prévoit de nouvelles situations.

Personnes en situation de **handicap** ou ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
Personnes engagées dans le **parcours de sortie de la prostitution** et d'insertion sociale et professionnelle
Personnes **victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme**
Personnes **reprenant une activité après une période de chômage de longue durée** ;
Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des **locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent** ;

} **NOUVEAU**

Personnes **sortant d'un appartement de coordination thérapeutique** ;

Personnes **mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier** ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale ;

Partie III – Validation des nouveaux publics (2/5)

Cadre réglementaire pour la définition des publics prioritaires du PDALHPD 2019-2024

Personnes **hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition** ;

Personnes **dépourvues de logement**, y compris celles qui sont hébergées par des tiers ;

Personnes **menacées d'expulsion sans relogement**.

Personnes exposées à des **situations d'habitat indigne** ;

Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de **violences au sein du couple** ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes menacées de mariage forcé.

Personnes **victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords**, lorsque l'autorité judiciaire a imposé une interdiction de se rendre dans certains lieux, dans certains endroits ou dans certaines zones définis dans lesquels la victime se trouve ou qu'elle fréquente ou une interdiction ou une réglementation des contacts avec la victime ;

Partie III – Validation des nouveaux publics (3/5)

Définition des publics prioritaires du PDALHPD 2019-2024 – Méthode de travail

Les CTT ont travaillé avec leurs partenaires locaux, et notamment les EPCI dotés d'une convention intercommunale du logement pour intégrer ces nouvelles catégories, et préciser les critères d'éligibilité au Plan.

Les travaux, sur le CTT de Lille, ont été menés dès 2019, en lien étroit avec la Métropole Européenne de Lille et l'Union Régionale de l'Habitat.

Sur les autres CTT, les travaux ont été engagés début 2020, en lien avec les EPCI, et se sont poursuivis durant la période de confinement.

Un comité technique restreint Etat/Département/MEL a été organisé en septembre pour harmoniser les travaux des différents CTT.

Partie III – Validation des nouveaux publics (4/5)

Les publics prioritaires du PDALHPD 2019-2024 répartis en deux grandes catégories

1/ Les publics pour lesquels la situation est dégradée par rapport au logement :

Personnes vivant en hébergement ou en logement temporaire (*hébergé en dispositif institutionnel, personnes logées dans des structures de logement adaptés, logement de transition*),

Personnes ayant des difficultés financières et sociales fortes (*personnes menacées d'expulsion, ayant un taux d'effort excessif*),

Personnes sans domicile propre (*hébergé chez un tiers, dépourvu de logement – en habitat précaire*),

Personnes soumises aux risques du logement portant atteinte à leur sécurité et à leur santé (*logement insalubre, logement indécent, sur-occupation du logement*).

Partie III – Validation des nouveaux publics (5/5)

Les publics prioritaires du PDALHPD 2019-2024 répartis en deux grandes catégories

2/ Les publics pour lesquels la situation est dégradée par rapport à la vulnérabilité de l'individu :

Personnes en situation de handicap dans le parc privé,

Les sortants de détention,

Les personnes en retour à l'emploi,

Les victimes de violences,

Les victimes de traite humaine

Partie IV – Perspectives (1/4)

La prévention des expulsions

- Territorialisation de la CCAPEX par des commissions d'arrondissement, associant les acteurs locaux de la prévention et de la procédure d'expulsion
- Elaboration d'une charte départementale des expulsions reprenant les engagements des partenaires en faveur de la prévention
- Déploiement de l'action de médiation bailleur/locataire, initiée dans l'arrondissement de Lille, dans les arrondissements de Valenciennes et Douai.

Partie IV – Perspectives (2/4)

Transversalité et coordination des acteurs

Poursuivre l'interconnaissance des acteurs sur le champ du logement, de l'hébergement, de l'insertion et de la santé, notamment via le rapprochement SIAO/CTT ou le lien avec le pôle santé mentale, en vue :

- d'activer ou de construire des réponses pluridisciplinaires adaptées aux besoins ;
- de favoriser la coordination des acteurs et la fluidité des parcours ;

Partie IV – Perspectives (3/4)

Renouveau des dispositifs

- Travail sur la re-définition du cahier des charges MOUS
- Nouvel élan pour les PLAI adaptés
- Refonte du FNAVDL

Partie IV – Perspectives (4/4)

La refonte du FNAVDL

Une réforme du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) a été validée le 3 juillet 2020. Les principales modifications sont les suivantes :

- la fusion des trois volets historiques DALO, non DALO, et de l'appel à projets « 10 000 logements accompagnés » porté par l'USH et l'État,
- l'apport d'une contribution supplémentaires de 15 millions d'euros par la CGLLS pour développer des projets portés par des binômes bailleurs/associations voire par des bailleurs seuls.

La mise en œuvre de la réforme sera effective dès 2021, avec le lancement d'un appel à projets régionalisé répondant au calendrier suivant :

- Publication d'un l'appel à projets : novembre 2020
- Date limite de réception des projets : 31 janvier 2021
- Publication des projets sélectionnés : mars 2021



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention

Il est demandé aux membres de valider la définition des publics prioritaires



Cœur
de Communes
d'Ostrevent

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE DUNKERQUE



→ Pour poser des questions ou émettre des remarques en séance, vous pouvez envoyer un mail à

ddtm-pdalpd-lille@nord.gouv.fr, il sera reçu en direct 30